

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Kupfer 50 S / Cuivre 50 S**Code du produit:** 6620, 6773, 6627**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.**Emploi de la substance / de la préparation:** Fongicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**Schneiter AGRO AG  
Industrie Birren 30  
CH-5703 Seon**Numéro de téléphone:** 062 893 28 83**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'informations toxicologiques: Tél. 145**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

**Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

**Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

trihydroxychlorure de dicuivre

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

**Nom du produit: Kupfer 50 S / Cuivre 50 S**

(suite de la page 1)

**Phrases R:**

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrases S:**

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Identification particulière de certaines préparations:**

Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

CAS: 1332-65-6	trihydroxychlorure de dicuivre	 Xn R22	50,0%
EINECS: 215-572-9		 Acute Tox. 4, H302	

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Remarques générales:** En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation:**

Transférer la personne à l'air frais.  
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

**Après contact avec la peau:**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion:**

Ne jamais donner des liquides par la bouche à une personne qui a perdu la connaissance.  
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Le cas échéant, administrer de l'oxygène.

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit: Kupfer 50 S / Cuivre 50 S

(suite de la page 2)

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Protection complète, en cas d'un grand incendie.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des: rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et aliments pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.  
Protéger contre le gel.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Produit phytosanitaire  
Produit destiné à l'agriculture.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

**Nom du produit: Kupfer 50 S / Cuivre 50 S**

(suite de la page 3)

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Sélectionner des gants résistantes contre des produits chimiques.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs\* **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

**Forme:** En poudre  
(poudre mouillable WP)

**Couleur:** Vert

· **Odeur:** Inodore

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:** < 9,5

· **Changement d'état**

**Point de fusion:** Non déterminé.

**Point d'ébullition:** > 61 °C

(suite page 5)

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit: Kupfer 50 S / Cuivre 50 S

(suite de la page 4)

· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	>600 °C
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	1 hPa
· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Teneur en substances solides:	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## \* SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique Solide sous conditions normales.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Humidité et températures plus que 40 °C.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## \* SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 1332-65-6 trihydroxychlorure de dicuivre

Oral	LD50	>500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,95 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Pas d'effet irritation (lapin)
- des yeux: Non irritant (lapin)

(suite page 6)

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

**Nom du produit: Kupfer 50 S / Cuivre 50 S**

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Nocif

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****1332-65-6 trihydroxychlorure de dicuivre**

EC50	>0,01 mg Cu/l (96h) (O. mykiss)
NOEC/21 d	0,046 mg Cu/l (Total) (daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Sol: peu mobilité
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **VPVB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne pas laisser pénétrer les restes de produit dans les égouts. Les restes de produit et les emballages vides doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.  
Il est interdit de réutiliser l'emballage vide.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Éliminer les déchets sale comme le produit.  
Évacuation conformément aux prescriptions légales.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3077

(suite page 7)

—FR—

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit: Kupfer 50 S / Cuivre 50 S

(suite de la page 6)

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR	3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trihydroxychlorure de dicuivre)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (dicopper chloride trihydroxide), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (dicopper chloride trihydroxide)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler:	90
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trihydroxychlorure de dicuivre), 9, III

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit: Kupfer 50 S / Cuivre 50 S

(suite de la page 7)

**SECTION 15: Informations réglementaires**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE:**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**  
Xn Nocif  
N Dangereux pour l'environnement
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
trihydroxychlorure de dicuivre
- **Phrases R:**  
22 Nocif en cas d'ingestion.  
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases S:**  
2 Conserver hors de portée des enfants.  
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- **Identification particulière de certaines préparations:**  
Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.
- **Prescriptions nationales:**

Classe	Part en %
III	50,0
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**\* SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.
- **Service établissant la fiche technique:** Schneider AGRO AG
- **Contact:** Service de sécurité
- **Acronymes et abréviations:**  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4  
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**